



Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction du développement professionnel et
des relations sociales
BCEP
78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955

N° NOR AGRS1735627C

Note de service
SG/SRH/SDDPRS/2018-27
11/01/2018

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/12/2018

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 0

Objet : Nombre de places à pouvoir à l'examen professionnel pour l'accès au corps des techniciens de formation et de recherche session 2017 (recrutement dans le premier grade/TFR de classe normale).

Destinataires d'exécution

DRAAF - DAAF - DDTM - DD(CS)PP - MTES/DREAL
 Administration centrale
 Etablissements d'enseignement technique agricole
 Etablissements d'enseignement supérieur agricole
 Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses)
 Pour information : CGAAER - IGAPS - Organisations syndicales

Résumé : Fixation du nombre de places offertes à l'examen professionnel de technicien de formation et de recherche au titre de l'année 2017 (recrutement dans le premier grade/TFR de classe normale).

Suivi par : Françoise DAVAUX

Tél : 01.49.55.58.41

Mel : francoise.davaux@agriculture.gouv.fr

Textes de référence : Décret n°95-370 du 6 avril 1995 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques de formation et de recherche du ministère de l'agriculture et de la pêche ;

Décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Arrêté du 29 avril 2005 fixant la liste des branches d'activités professionnelles et des emplois types des établissements publics d'enseignement supérieur agricole relevant du ministre chargé de l'agriculture et de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments ;

Arrêté du 17 août 2005 modifié relatif aux modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de formation et de recherche du ministère chargé de l'agriculture ;

Arrêté du 11 août 2017 autorisant, au titre de l'année 2017, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au corps des techniciens de formation et de recherche du ministère chargé de l'agriculture.

La note de service SG/SRH/SDDPRS/N2017-679 du 11/08/2017 relative à l'examen professionnel pour l'accès au corps des techniciens de formation et de recherche session 2017 (recrutement dans le premier grade/TFR de classe normale) est complétée comme suit :

Le nombre de places offertes à l'examen professionnel organisé au titre de l'année 2017 pour l'accès au corps des techniciens de formation et de recherche (recrutement dans le premier grade/TFR de classe normale), autorisé par l'arrêté du 11 août 2017 visé ci-dessus, est fixé à 10.

Les directeurs et chefs de service sont invités à assurer la plus large diffusion de la présente note auprès des personnels placés sous leur autorité et susceptibles d'être intéressés par cet examen professionnel.

Le Chef du service des ressources humaines

Jean-Pascal FAYOLLE